

REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 16 décembre 2022 -

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Affichage de la convocation : 13 décembre 2022

Affichage des délibérations : 20 décembre 2022

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUAISIL - M. Paul CHESNEL - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - Mme Monique PAINCHAUD - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etaient absents et excusés : Mme Corinne LEPODER - M. Guillaume MORISSET - M. Julien RACINAIS - M. Sébastien BLIN

Etait Absent excusé et représenté :

→ M. Olivier ALLAIN donne procuration à Mme Laurence DUTOYA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **10** - Nombre de votants : **11**

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 05 décembre 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le compte-rendu de la **séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2022** transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, **est adopté à l'unanimité** dans la forme et la rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

ORDRE DU JOUR

- ↳ Réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin : retour sur l'analyse des offres et attribution des marchés ;
- ↳ Affaires diverses :
 - Formation des bénévoles à la bibliothèque Départementale de la Mayenne - BDM : remboursement frais kilométriques.

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 16 décembre 2022 -

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Affichage de la convocation : 13 décembre 2022

Affichage des délibérations : 20 décembre 2022

Etaient présents : M. Gervais HAMEAU - Mme Ghislaine LOUISIL - M. Paul CHESNEL - M. Alexandre MASSARD - Mme Maryvonne VOISIN - Mme Monique PAINCHAUD - Mme Laurence DUTOYA - Mme Ghislaine CLOSSAIS - Mme Sabrina HEURTIER - M. Gilles HAMON

Etaient absents et excusés : Mme Corinne LEPODER - M. Guillaume MORISSET - M. Julien RACINAIS - M. Sébastien BLIN

Etait Absent excusé et représenté :

→ M. Olivier ALLAIN donne procuration à Mme Laurence DUTOYA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence DUTOYA a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **10** - Nombre de votants : **11**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2022 / 115	Réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin : retour sur l'analyse des offres et attribution des marchés

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la publication de l'appel d'offres pour la réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin, a été lancée le 10 novembre dernier avec une remise des offres fixée au 1^{er} décembre 2022.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10 novembre pour procéder à la pré-analyse des offres. L'ensemble des pièces reçues a été transmis à M. LEMARIE, Maître d'œuvre, pour analyse.

Il est donc demandé au conseil municipal de valider les offres considérées comme recevables et d'attribuer les différents lots du marché.

- *Après avoir entendu l'analyse des offres des entreprises ;*
- *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

☞ **DECIDE :**

- ✓ **De retenir** pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une maison, en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin, les entreprises suivantes :

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Lot	Descriptif	Entreprise	Montant HT
00	DESAMIANTAGE - DEMOLITIONS	AB DESAMIANTAGE 50430 LESSAY	12 546.00 €
01	GROS ŒUVRE	BTEM SARL 53950 LOUVERNE	26 323.25 €
02	CHARPENTE	PELTIER SARL 53420 CHAILLAND	4 339.00 €
03	COUVERTURE	PELTIER SARL 53420 CHAILLAND	13 001.90 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES	PELE MENUISERIE 53500 MONTENAY	15 186.89 €
05	MENUISERIES INTERIEURES	PELE MENUISERIE 53500 MONTENAY	8 541.61 €
06	CLOISONS SECHES	DPI 53500 ERNEE	13 142.70 €
07	CARRELAGE FAIENCE	BREL SARL 35133 LECOUSSE	3 720.53 €
08	REVETEMENTS MURAUX PEINTURE	FRETIGNE 53000 LAVAL	5 884.60 €
09	ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC	BAHIER PECM 53500 ERNEE	14 998.10 €
10	PLOMBERIE SANITAIRE	BAHIER PECM 53500 ERNEE	15 520.28 €
TOTAL des lots relatif au marché de réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin à MONTENAY			133 204.86 €

- ↪ **CHARGE** le Maire de notifier aux entreprises retenues les marchés tels que décrits ci-dessus ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer les marchés et les actes d'engagement ainsi que toute pièce relative aux présentes décisions ;
- ↪ La ventilation des taux de TVA sera appliquée en fonction des postes ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits budgétaires suffisants pour la bonne réalisation de cette opération au budget 2023 de la commune ;
- ↪ **CHARGE** le Maire d'informer les différentes parties concernées des présentes décisions.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 décembre 2022

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS –

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.



REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de MONTENAY (Mayenne) - Séance du 16 décembre 2022 -

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gervais HAMEAU, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Affichage de la convocation : 13 décembre 2022

Affichage des délibérations : 20 décembre 2022

Etaient présents : M. Gervais **HAMEAU** - Mme Ghislaine **LOUAISIL** - M. Paul **CHESNEL** - M. Alexandre **MASSARD** - Mme Maryvonne **VOISIN** - Mme Monique **PAINCHAUD** - Mme Laurence **DUTOYA** - Mme Ghislaine **CLOSSAIS** - Mme Sabrina **HEURTIER** - M. Gilles **HAMON**

Etaient absents et excusés : Mme Corinne **LEPODER** - M. Guillaume **MORISSET** - M. Julien **RACINAIS** - M. Sébastien **BLIN**

Etait Absent excusé et représenté :

→ M. Olivier **ALLAIN** donne procuration à Mme Laurence **DUTOYA**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Un scrutin a eu lieu, Mme Laurence **DUTOYA** a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : **15** - Nombre de présents : **10** - Nombre de votants : **11**

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
2022 / 116	Formation des bénévoles à la Bibliothèque Départementale de la Mayenne - BDM : remboursement des frais kilométriques

M. le Maire cède la parole à Mme VOISIN qui expose à l'assemblée délibérante qu'une formation a été organisée à la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, BDM, à destination des bénévoles.

La BDM prenait en charge le repas et le coût de la formation d'une durée de 6 jours. Les 2 bénévoles qui ont assisté à cette formation ont utilisé, en covoiturage, leur véhicule personnel.

Il est donc demandé au conseil municipal son accord sur la prise en charge par la commune des frais kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ↳ **DONNE** son accord pour le remboursement des frais kilométriques effectués par les bénévoles dans le cadre de la formation proposée par la Bibliothèque Départementale de la Mayenne ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision ;
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- ↳ Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire suite à sa transmission au contrôle de légalité le 20 décembre 2022

MONTENAY - CONSEIL MUNICIPAL : REGISTRE des DELIBERATIONS -

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

Recours administratif gracieux auprès de mes services / recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES.

Pièces jointes :

- 1. Préparation de la séance du 16 décembre 2022
 - 2. Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022
 - 3. Réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin : analyse des offres par le maître d'oeuvre
-

Liste des délibérations prises lors de la séance du 16 décembre 2022	
2022 / 115	Réhabilitation d'une maison en centre-bourg, 5 Rue Saint Martin : attribution des marchés
2022 / 116	Formation des bénévoles à la Bibliothèque Départementale de la Mayenne - BDM : Remboursement des frais kilométriques